

Du changement institutionnel dans le contexte d'une économie rentière : Cas de l'Algérie

Samir Bellal

University of Tizi-Ouzou



| The Author

Samir Bellal, an economics professor at the University of Tizi-Ouzou in Algeria, specializes in researching economic regulation and institutional change within the context of a rentier economy. Bellal is also a fellow at the Extractivism.de project (Philipps-University of Marburg).

DOI: 10.17170/kobra-2024061910367

Extractivism Policy Brief is an Open Access online publication downloaded freely at www.extractivism.de. Readers are free to share, copy, and redistribute this document in any medium or format for any purpose, even commercially, according to the [Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 Germany \(CC BY-NC-ND 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/). Conditions imply that no changes are made to the text, and writers and the www.extractivism.de project are referenced correctly as the original. Extractivism Policy Briefs publish on social-economic, cultural, political, and timely topics concerning extractivism in both regions. Extractivism.de team is responsible for reviewing, fact-checking, editing, and publishing the final policy briefs. The opinions expressed in each publication are exclusive of the respective authors and do not necessarily reflect the views of the project. Extractivism.de cannot be held liable for any consequences concerning a policy brief following its publication.

© Extractivism.de, 2024, All rights reserved.

IN SHORT

FR

- En dépit des changements économiques à l'échelle mondiale, les configurations institutionnelles du régime rentier d'accumulation en Algérie restent fondamentalement les mêmes.
- L'analyse de ce régime extractiviste montre que le mode de régulation est à l'origine de la prédominance de la logique extractiviste dans le comportement des acteurs économiques.
- Toute initiative économique de l'Etat semble être politiquement orientée par deux impératifs majeurs : la consolidation de la légitimité du pouvoir politique et la nécessité de contrôle et d'encadrement de la société.
- Le mouvement du "hirak" en 2019 a entraîné une reconfiguration des rapports de force au sein de la coalition dominante, sans toutefois induire un véritable changement institutionnel.

DE

- Trotz der wirtschaftlichen Veränderungen auf globaler Ebene bleiben die institutionellen Konfigurationen des akkumulativen Rentierregimes in Algerien unverändert.
- Die Analyse dieses Rohstoffregimes macht deutlich, dass die Ursache für die Dominanz des Extraktivismus auf das Verhalten der Wirtschaftsakteure zurückgeführt werden kann.
- Jede wirtschaftliche Initiative des Staates scheint politisch von zwei wichtigen Imperativen geleitet zu werden: der Konsolidierung der Legitimität der politischen Macht und der Notwendigkeit, die Gesellschaft zu kontrollieren.
- Die sogenannte "Hirak"-Bewegung im Jahr 2019 hat zu einer Neukonfiguration der Machtverhältnisse innerhalb der herrschenden Koalition geführt, ohne jedoch einen echten institutionellen Wandel herbeizuführen.

EN

- Despite global economic changes, the institutional configurations of the rentier system of accumulation in Algeria remain fundamentally the same.
- An analysis of this extractivist regime shows that the mode of regulation is at the root of the predominance of extractivist logic in the behaviour of economic stakeholders.
- Any economic initiative by the state seems to be politically oriented by two major imperatives: the consolidation of the legitimacy of political power and the need to control and regulate society.
- The Hirak movement in 2019 led to a reconfiguration of the balance of power within the dominant coalition, but without bringing about any real institutional change.

ES

- A pesar de los cambios económicos a escala mundial, las configuraciones institucionales del sistema rentista de acumulación en Argelia siguen siendo fundamentalmente las mismas.
- El análisis de este régimen extractivista muestra que el modo de regulación está en el origen del predominio de la lógica extractivista en el comportamiento de los actores económicos.
- Cualquier iniciativa económica del Estado parece estar orientada políticamente por dos grandes imperativos: la consolidación de la legitimidad del poder político y la necesidad de controlar y supervisar a la sociedad.
- El movimiento denominado "Hirak" en 2019 condujo a una reconfiguración del equilibrio de poder dentro de la coalición dominante sin aportar, sin embargo, ningún cambio institucional real.

Introduction

La question du changement institutionnel dans le contexte d'une économie de rente comme celle de l'Algérie se pose avec acuité. Les nombreux travaux consacrés à l'analyse de l'expérience algérienne de développement soulignent l'incapacité du pays à générer des compromis sociaux (sous forme d'arrangements institutionnels) en adéquation avec les nécessités de l'évolution économique et sociale, notamment celles se rapportant au dépassement du caractère rentier – extractiviste – du modèle de développement.¹

Le changement institutionnel est une question qui fait appel à des approches pluridisciplinaires et son analyse mobilise des concepts qui, très souvent, dépassent le cadre très réduit de l'analyse économique.² Cependant, il nous semble possible de développer quelques éléments d'analyse pour rendre compte des dynamiques concrètes observées dans le cas du régime rentier d'accumulation à l'œuvre en Algérie.

Dans ce cadre, il nous semble utile d'insister sur la notion de blocage institutionnel dans le contexte particulier de l'Algérie afin d'en déduire la problématique. En effet, les questions auxquelles il convient en définitive de répondre sont :

- Pourquoi en Algérie, en dépit des effets conjugués et récurrents des chocs et contre

chocs pétroliers et des mutations qui sont à l'œuvre à l'échelle de l'économie mondiale, les formes institutionnelles caractéristiques du régime rentier d'accumulation (que l'on peut désigner dans la suite sous le terme d'extractivisme)³ restent fondamentalement les mêmes, dans la mesure où leurs configurations concrètes empêchent l'émergence d'une dynamique productive indépendante de la rente ?

- Pourquoi de nouvelles configurations, appelées en principe à favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de développement, ne parviennent-elles pas à émerger alors que les anciennes ont montré leurs limites ?
- Pourquoi la transition institutionnelle, qui devrait conduire à une sortie salutaire du régime rentier, semble-t-elle bloquée ?

Des questions qui précèdent, il s'en suit que c'est, en fait, la question de l'avènement d'un nouveau régime d'accumulation (ou modèle de développement) qui demande à être étudiée car il s'agit de savoir quel compromis social, assumé par les formes institutionnelles, et donc par le politique, pourrait favoriser (ou non) l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation.

La régulation en question

Si les analyses qui se sont intéressées à la question du changement institutionnel dans les pays à régime rentier d'accumulation ont fortement insisté sur

l'incapacité des formes institutionnelles adaptées au régime rentier de répondre aux changements requis,⁴ elles relèvent aussi que c'est la dépendance de ces

¹ Voir en particulier Addi (1990); Amarouche (2006); and Dahmani (1999).

² Pour un aperçu général et rapide sur les analyses en termes d'institutions, on peut voir Chavance (2012).

³ Précisons que la notion de régime rentier est souvent utilisée dans des sens sensiblement différents. Une première définition (Lanzarotti, 1992), reposant sur le découpage sectionnel de Marx, identifie le régime rentier comme celui où l'importation de biens de capital et de technologie (biens de la section 1) est financée par l'exportation de produits primaires. Une autre définition

consisterait à considérer le régime rentier comme étant celui où le financement de l'accumulation s'effectue grâce à un transfert, sous forme de rente ricardienne (minière, pétrolière, agricole, ...), d'origine externe. En termes empiriques, la nature rentière du régime d'accumulation peut se lire dans les statistiques relatives à la structure-ressources du PIB, la part de la rente externe dans les ressources budgétaires de l'Etat et la structure des exportations.

⁴ Voir en particulier Ominami (1986); Hausmann and Marquez (1986); Ahmed (1991); Talha (2001).

formes institutionnelles par rapport au circuit de la rente qui interdit, ou rend difficile, la transformation du régime économique interne.

La dépendance de la régulation institutionnelle par rapport au circuit de circulation de la rente se lit en particulier dans des configurations spécifiques :

- Surévaluation structurelle de la monnaie nationale, favorisant l'importation et la consommation au détriment de la production et entravant l'exportation des produits autres que miniers.
- Ouverture large des frontières économiques, s'accompagnant par l'amorce d'un processus rapide et brusque de désarmement douanier, souvent le fait de pressions externes. Dès 1991, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur fut supprimé. Cette ouverture fut renforcée dans le cadre des accords sur le rééchelonnement de la dette extérieure (1994-1998), contraignant le pays à une libéralisation poussée de son commerce extérieur.
- Prééminence d'un rapport salarial de type clientéliste, notamment dans le secteur public industriel. Ce dernier, qui croule sous le poids d'un sureffectif structurel, s'apparente davantage à un marché politique, non seulement parce que ses gestionnaires sont souvent nommés sur des bases clientélistes, mais aussi parce que ses recrutements, son fonctionnement et ses activités obéissent moins aux impératifs économiques de rentabilité qu'aux interférences et interventions d'ordre politique. Sur la longue période, une telle situation n'est tenable que si des ressources extérieures considérables sont mobilisées pour le financement des déficits structurels qui en découlent.
- Une répartition des dépenses publiques s'inscrivant davantage dans une logique « politique » de redistribution que dans une logique économique de soutien à l'accumulation. En général, l'impératif économique de financement de l'accumulation

⁵ Sans doute en raison des contraintes externes auxquelles le pays était confronté à l'époque.

⁶ L'usage des expressions « compromis institutionnel » et « arrangements institutionnels », qui ne désignent pas autre chose que le mode de régulation, permet de mettre l'accent sur la nature conflictuelle des rapports

et l'impératif politique de redistribution se retrouvent souvent en compétition et le balancement entre les deux se résout, dans les faits, en fonction du degré d'intensité de l'impératif de légitimation du régime politique en place, d'un côté, et du degré de la capacité de ce régime de contrôler et de mobiliser la société, de l'autre. Si durant la décennie 90, c'est l'impératif économique de l'ajustement qui l'emportait sur le reste,⁵ à partir de 2000, la logique distributive semble, à la faveur de la reprise continue des cours du pétrole, avoir pris un net avantage.

- Une gestion « structuraliste » de la contrainte monétaire, qui repose sur un règlement ex post du conflit de répartition de la rente, en fonction du jeu de la clientèle, impliquant par conséquent un processus de redistribution inflationniste qui nécessite la manipulation permanente de la variable monétaire (par la création monétaire). Cette gestion correspond en fait au mode clientéliste de résolution du conflit de répartition.
- Limitation de la concurrence par une réglementation contraignante de l'accès au marché des facteurs de production et maintien du contrôle administratif des prix d'une large gamme de produits et de services. Le rôle régulateur des prix est constamment remis en cause. En réalité, l'étendue de la sphère de l'échange marchand est fonction de la disponibilité de la rente : l'extension de l'échange marchand durant la décennie 90 fait ainsi suite au tarissement de la rente durant cette période, tarissement qui a entraîné la suppression des différentes subventions allouées pour maintenir la pratique des prix administrés. Avec le redressement durable des prix du pétrole depuis 1999, l'État semble avoir retrouvé les moyens financiers lui permettant, sinon de réduire, du moins de contenir l'étendue de la sphère de l'échange marchand.

Le compromis institutionnel⁶ qu'exprime le mode de régulation véhiculé par ces figures spécifiques (qui

sociaux et la diversité des modes de régulation, respectivement. Ce n'est donc pas céder à la tyrannie des mots que d'utiliser ces expressions différentes pour désigner en fin de compte le même objet.

gagneraient à être explicitées de manière plus détaillée) comporte de nombreuses ambiguïtés. Pour n'en retenir que les plus importantes, il y a lieu de mentionner :

- Le statut mineur et auxiliaire du rapport salarial dans la reproduction économique de l'ensemble de la société, celle-ci reposant davantage sur la rente externe que sur le travail (ou l'effort productif). En effet, le rapport salarial, qui est une institution centrale, pivot, dans les économies de marché, n'occupe, en Algérie, qu'une place secondaire et mineure, avec, de surcroît, une configuration éclatée. Il n'est pas au centre de la régulation économique d'ensemble. Celle-ci semble dominée par le mode d'insertion internationale de l'économie nationale (à travers la variable recettes pétrolières) et l'État (à travers le Budget).
- La persistance des incompatibilités entre régulations partielles, privant la politique économique de l'État (et donc du pays) de la cohérence qui lui aurait donné les contours de projet de développement. En somme, la pratique économique de l'État manque de visibilité et le projet économique de celui-ci, si projet il y a, se révèle, pour reprendre une expression de Boudjema (2011), dépourvu d'éléments qui le rendrait scientifiquement repérable.
- Et, enfin, une inaptitude avérée de l'arrangement institutionnel en place à susciter une dynamique d'accumulation productive, conséquence de l'incompatibilité des régulations partielles. Cette incapacité découle du fait que la hiérarchie institutionnelle demeure marquée par l'État et l'insertion internationale. Dans un régime rentier tel que celui à l'œuvre en Algérie, la rente de base véhicule la capacité d'« intoxiquer », au travers les formes institutionnelles, le comportement des agents et des acteurs de telle façon que ces derniers se retrouvent incités à chercher à transformer les opportunités qui se présentent en lieux et formes de captation d'une rente. Le comportement rentier est une résultante de l'environnement institutionnel. Il s'agit là d'une idée largement partagée aujourd'hui. Usant

d'une image, North (2005) écrit que si l'activité la plus rentable dans une économie est le piratage, on peut s'attendre à ce que les agents et acteurs investissent dans les compétences et les connaissances qui feront d'eux de meilleurs pirates. Tel semble être la difficulté première de l'activité productive dans un pays rentier comme l'Algérie : comment peut-on s'assurer que des rendements élevés sont générés par la production ? En d'autres termes, comment les acteurs sont-ils encouragés à se concentrer sur les activités de production plutôt que sur des activités spéculatives ou de services ?

Outre qu'elle décourage la production et favorise l'importation et la consommation, cette configuration spécifique est donc à l'origine de l'instauration d'un système de captage des rentes.

Est-ce à dire pour autant que l'économie de rent seeking est organiquement liée au régime rentier ? Notre hypothèse est de considérer que c'est fondamentalement le mode de régulation qui serait à l'origine de la prédominance de la logique rentière dans le comportement des acteurs et des agents économiques, cette logique pouvant contaminer à son tour le fonctionnement d'ensemble de l'économie et provoquer, à plus ou moins longue échéance, sa crise.

En Algérie, la dynamique institutionnelle est indissociable du politique. C'est ce dernier qui détermine le contenu et le rythme des changements qui s'opèrent dans le domaine économique et social.

Il va sans dire qu'une telle situation trouve son origine dans le fait que l'État est le détenteur exclusif de la rente minière, ce qui lui permet d'être le seul responsable des modalités de son utilisation. La conséquence en est que le poids relatif des partenaires sociaux (syndicats, patronat, associations, ...) est insignifiant face à celui de l'État.

La dimension politique, qui n'est donc pas sans lien avec le mode d'appropriation de la rente minière, peut être appréhendée comme facteur de blocage, mais aussi de succès, d'un changement institutionnel, succès qui, en l'occurrence, doit être entendu comme le dépassement du caractère rentier (extractiviste) du modèle de développement.

| Le changement, otage de la rente

A l'origine, il y a donc l'indétermination économique de la rente externe, détenue par l'État. Par indétermination économique de la rente, il faut entendre le fait que son mode d'utilisation échappe aux contraintes de valorisation qui régissent, comme c'est le cas dans une économie de marché, le profit et les salaires. La rente se reproduit pour ainsi dire « naturellement », sans qu'il soit nécessaire de la réinjecter dans la production, du moins tant que les ressources naturelles ne sont pas épuisées. L'effet de cette indétermination se trouve accentué par le fait que le secteur pourvoyeur de rente fonctionne comme une enclave.⁷

Cette indétermination a plusieurs effets. En particulier :

- **Elle rend l'intervention de l'État nécessaire mais confère à celle-ci une dimension particulière.**

La nature ambivalente et indéterminée de la rente pétrolière fait que rien n'oblige l'État à un usage productif de celle-ci, i.e. à des fins d'accumulation, si ce n'est des facteurs extra-économiques aléatoires. Si l'État est dépendant de la rente, il est autonome par rapport à la société. De ce fait, l'État se retrouve dans une situation où, même s'il est le détenteur exclusif de la rente et donc le seul à devoir lui trouver un usage approprié, il n'est soumis à aucune contrainte de nature économique l'obligeant par exemple à la transformer en capital productif. En général, il est admis qu'entre la nature politique de l'État et la présence de ressources de type rentier il existe un rapport dialectique. Un tel rapport dialectique est inhérent à tout régime rentier, quel que soit la nature physique du surproduit dont l'exportation fournit les revenus rentiers. Le schéma standard habituellement décrit dans la littérature économique ne permet pas de saisir les spécificités nationales, souvent marquées par le poids des héritages sociologiques et des circonstances de l'Histoire.

En Algérie, il semble qu'il faille situer l'usage que l'État fait de la rente pétrolière dans une

conception politique qui trouve sa source dans l'histoire récente du pays et dans l'idéologie politique qui a accompagné le mouvement de libération du pays. En d'autres termes, la mobilisation de la rente à des fins de développement économique et social semble dictée par les besoins de légitimation du régime politique d'un côté, et par les exigences de contrôle, d'encadrement de la société en vue du maintien de l'unité politique du pays. L'État en Algérie a choisi d'être l'acteur principal de l'accumulation, et dans ce choix, toute l'action économique semble politiquement guidée par les deux impératifs que sont la consolidation de la légitimité du pouvoir politique et la nécessité de contrôle et d'encadrement de la société.

- **Elle crée par ailleurs un déséquilibre structurel dans les relations entre l'État et la société, déséquilibre qui peut prendre plusieurs formes.**

En Algérie, le politique domine et instrumentalise la rente. L'absence d'autonomie de l'économique par rapport au politique est une donnée essentielle en l'occurrence, car elle a pour conséquence d'entraver l'émergence d'une société civile, condition sine qua non de l'émergence des acteurs collectifs du changement institutionnel.

Mais par-delà ses expressions formelles, le problème de l'articulation entre le politique et l'économique est que celle-ci consacre le clientélisme comme mode d'action du politique dans le champ économique. Ce faisant, elle évacue du champ de l'action économique de l'État l'objectif d'une réhabilitation de l'activité productive seule à même d'assurer durablement une élévation du niveau de vie des populations, au profit d'une logique fondée sur la « redistribution politique » de la rente pétrolière.

⁷ La notion d'enclave renvoie à l'idée que l'industrie extractive est, en l'occurrence, une activité enclavée

dans la mesure où ses effets d'entraînement sur le reste de l'économie sont faibles, voire inexistantes.

De l'autre côté, l'assujettissement de la société économique au pouvoir politique se manifeste aussi par le fait que les relations économiques se trouvent souvent imbriquées dans les réseaux politiques, rendant la notion même de concurrence dépourvue de tout sens. Ainsi, les performances économiques de l'entreprise privée dépendent plus de son appartenance à un clan, de ses relations clientélistes avec l'élite politique que de son efficacité productive. Dans ces conditions, l'enjeu du changement institutionnel serait d'instaurer des relations économiques concurrentielles qui affranchiraient ou libèreraient la sphère marchande de toute subordination aux hiérarchies politiques. D'un certain point de vue, le projet de réforme libérale en Algérie renvoie, quant au sens à lui conférer, à l'expérience historique de l'Europe de l'émergence du capitalisme : instituer le marché compétitif en libérant les individus-entrepreneurs des relations de dépendance qui les lient au politique. Cette libération irait de pair avec la soumission, non à des personnes, mais à des règles, celles de la concurrence, qui tendraient à contraindre à l'efficacité économique.

- **Elle confère au symbolique et aux représentations (c'est-à-dire à l'idéologique) un rôle disproportionné dans la dynamique institutionnelle.**

Les visions et les représentations seraient motrices du changement institutionnel tout comme elles sont constitutives d'un ordre institutionnel (Boyer, 2003). Situer l'analyse du changement institutionnel en Algérie dans une telle perspective n'est pas sans pertinence. L'indétermination de la rente ouvre en effet de larges possibilités pour que les considérations symboliques ou idéologiques puissent élargir leur champ d'expression, jusqu'à pouvoir se matérialiser au travers de configurations institutionnelles particulières. Il n'est donc pas inutile d'envisager le discours comme vecteur de changement, en particulier pour analyser les transformations, qui en portent les empreintes, intervenues depuis la fin des années 80.

De ce point de vue, on peut considérer que la prééminence de l'idéologie populiste n'est pas étrangère au blocage institutionnel. L'idéologie populiste traverse aussi bien les rouages de l'État (la coalition dominante) que ceux de la société. Le changement dans le sens de l'instauration d'une rationalité de marché fait ainsi l'objet d'un rejet unanime, y compris par ceux qui sont censés en principe y adhérer sans réserve : le secteur privé national. Cette unanimité pose, par-delà son caractère rationnel ou pas, la question de la place des facteurs idéologiques, culturels et même religieux dans la dynamique du changement institutionnel.

| L'autonomie du politique, un atout pour le changement ?

Dans sa configuration actuelle, l'économie algérienne se reconnaît davantage dans une problématique de transition à une économie productive. L'enjeu, en effet, est de favoriser la création, à l'intérieur de la collectivité nationale, d'un surplus en valeur, et cela ne peut résulter que d'un arrangement institutionnel approprié dont la configuration dépend grandement de l'action de l'État.

L'État est, ici, reconnu au regard essentiellement de sa capacité à définir et mettre en œuvre des politiques

économiques. Mais une fois qu'une certaine autonomie pour la politique est reconnue, a fortiori dans le contexte d'un régime rentier, la possibilité pour l'État de jouer le rôle de promoteur d'une modalité nationale spécifique d'intégration dans l'économie mondiale peut être considérée comme entièrement politiquement possible.

Historiquement, l'État Algérien a fait montre d'une telle capacité politique, même si le projet mis en œuvre a débouché sur une impasse. Dans le nouveau contexte

international, caractérisé par l'approfondissement des relations économiques internationales, une telle entreprise peut sembler des plus ardues, pour ne pas dire vaines. La mondialisation est souvent présentée comme un facteur inhibant toute tentative de définition d'une trajectoire nationale autonome.

Face à la mondialisation, la gamme de choix politiques de l'État demeure cependant très large, d'autant plus que, contrairement à ce qu'enseigne la théorie dominante du commerce international, les relations internationales ne se réduisent pas à des relations marchandes mais font souvent intervenir de façon décisive des négociations politiques d'État à État. A l'instar notamment de la monnaie et du Budget, presque toutes les composantes de l'insertion internationale d'un pays font l'objet d'arbitrages politiques.

De nombreuses autres considérations peuvent être évoquées pour expliquer la difficulté pour l'État de promouvoir une modalité nationale spécifique d'intégration dans l'économie mondiale.

L'expérience récente suggère que partir de l'autonomie du politique à l'égard de l'économique est une voie d'analyse très fructueuse. L'analyse historique des pratiques économiques de l'État en Algérie montre en effet que ce dernier est une instance assez largement autonome quant aux compromis institutionnalisés qu'il codifie et met en œuvre. Cette autonomie ne signifie cependant pas indépendance absolue : elle est relative au processus historique de la différenciation des deux ordres : l'ordre politique et l'ordre économique.

Le processus de différenciation entre le politique et l'économique est l'œuvre d'acteurs dont l'action se déploie sur les deux champs, de manières différentes certes mais pas nécessairement divergentes quant aux conséquences respectives qu'elles engendrent sur la nature de l'articulation entre le politique et l'économique, et partant, sur la dynamique institutionnelle.

Dans le contexte spécifique de l'Algérie on peut identifier, dans la coalition dominante, les acteurs suivants :

- Au premier plan, une hiérarchie militaire plus ou moins restreinte, plus ou moins homogène, dont les préférences idéologiques sont davantage portées sur la limitation de l'accès (économique et politique) que sur son ouverture. C'est cette hiérarchie restreinte qui est aux commandes de la société politique et économique via l'Etat ;
- Une technocratie syndicale, formée essentiellement du syndicat officiel l'UGTA et de quelques autres organisations satellites, liée à l'État, représentant la société salariale ;
- Une bourgeoisie privée, liée à la société militaire, opérant essentiellement dans les activités d'importation ou dans des activités directement liées aux marchés publics (BTP, Services). Le profil industriel y est très minoritaire.
- Une technocratie de gestionnaires des entreprises d'Etat et de l'Administration, « ombilicalement » liée à l'État.

Cette typologie des acteurs n'a fondamentalement pas changé avec le processus d'ouverture engagé depuis la fin des années 80. Cependant, l'indice de dominance connaît, en apparence, une certaine évolution dont l'une des principales caractéristiques est le poids accru du capital privé. Le mouvement dit du « hirak » (février 2019) a induit un remodelage dans la configuration des rapports de force au sein de la coalition dominante au détriment d'un segment du capital privé.

Le rôle de la politique dans le changement institutionnel est souligné par toutes ces considérations. Une lecture Northienne des dynamiques à l'œuvre au sein de la coalition dominante permettrait de nous fournir un éclairage fécond sur cette question (North et Weingast, 2010).

Tels sont, entre autres, les éléments que la question du changement institutionnel soulève en Algérie. Une analyse empirique et factuelle des changements à l'œuvre dans la société est à même d'étayer le compte rendu quelque peu abstrait développé dans les lignes précédentes.

Références

- Addi, Lahouari (1990). *L'impasse du populisme*. Alger: ENAL.
- Amarouche, Ahcene (2006). « Etat-Nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation. » Thèse de doctorat d'Etat, Institut National de Planification et de Statistique.
- Boudjema, Rachid. (2011). *Economie du développement de l'Algérie 1962-2010*. Alger: Dar-Al-Khaldounia.
- Boyer, Robert. (2003). « Les analyses historiques comparatives du changement institutionnel: quels enseignements pour la théorie de la régulation? » *L'Année de la régulation* n° 7 (2003-2004): 167-203.
- Boyer, Robert. (2015). *Economie politique des capitalismes - Théorie de la régulation et des crises*. Paris : La Découverte.
- Chavance, Bernard. (2007). *L'économie institutionnelle*. Paris: La Découverte.
- Dahmani, Ahmed. (1999). *L'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes 1980-1997*. Alger: Editions Casbah.
- Goumeziane, Smail. (1994). *Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994*. Paris: Fayard.
- Hausmann, Ricardo et Marquez, Gustavo. (1986). « Venezuela: du bon côté du choc pétrolier. » Dans Boyer, Robert. (1986) (Ed.) « Capitalismes fin de siècle. » Paris: Presses universitaires de France (PUF): 141-163.
- Lanzarotti, Mario. (1992). *La Corée du sud : une sortie du sous-développement*. Paris: Presses Universitaires de France (PUF).
- Liabès, Djillali. (1986). « Rente, légitimité et statut quo : quelques éléments de réflexion sur la fin de l'Etat providence. » *Les Cahiers du CREAD*, no 06: 129-164.
- North, Douglass. (2005). *Le processus du développement économique*. Paris: Editions d'Organisation.
- North, Douglass, Wallis, John Joseph et Weingast, Barry. (2010). *Violence et ordres sociaux*. Paris: Gallimard.
- Ominami, Carlos. (1986). *Le tiers-monde dans la crise*. Paris: La découverte.
- Sid Ahmed, Abdelkader. (1991). « Rente pétrolière : quelques problèmes théoriques. » Dans Beauge G. et F. Buttner (sous la dir.). *Les migrations dans le monde arabe*. Paris : Editions du CNRS.
- Talha, Larbi. (2001). « Le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle : l'économie Algérienne au milieu du gué. » *Où va l'Algérie* 3, no. 6: 125-160.
- Théret, Bruno. (1992). *Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat*. Paris : Presses universitaires de France (PUF).

EXTRACTIVISM

| The Project

The collaborative research project ***extractivism.de*** links the Universities of Kassel and Marburg. The project scrutinizes the extractivist development model and proposes new economic, political, and sociological conceptions of extractivism. It preliminarily focuses on Latin America and the Maghreb patterns. The project researches the conditions under which these patterns affect the persistence and transformative capacity of extractivism and its respective institutional settings. Finally, it explores how extractivism affects cultural processes and habitual routines and questions under what conditions and how far the development model extends into institution-building and social practice, i.e., everyday life.

The project aims to understand extractive societies not as deviants from the Western trajectory of development but in their own logic and their own particularities. The project, therefore, combines a strong empirical focus with theoretical work. It links both broad field research and data gathering of primary data and the qualitative and quantitative analysis of available secondary sources with a stringent transregional comparison. It develops methods in cross-area studies and investigates whether and why similar patterns of social change emerge in different areas and world regions despite significant cultural, social, or religious differences. Finally, the project intends to translate the findings for politics, society, and development cooperation.

Please visit www.extractivism.de for further information.

GEFÖRDERT VOM



Bundesministerium
für Bildung
und Forschung

U N I K A S S E L
V E R S I T Ä T

